

DÉCHÈTERIE

mode d'emploi

SYPP
Syndicat des Portes de Provence
pour le traitement des déchets

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
LES PRINCIPALES RÈGLES EN DÉCHÈTERIE 3
DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS OBJETS ! 3
LE SAVIEZ-VOUS ? 4
LES DÉCHETS INTERDITS EN DÉCHÈTERIE 5
LA BENNE FER / FERRAILLE 6
LA BENNE DÉCHETS VERTS 7
LA BENNE BOIS 7
LA BENNE GRAVATS 8
LA BENNE DÉCHETS NON RECYCLABLES 9
LES AMPOULES ET NÉONS 10
LA BENNE CARTONS 10
LE POLYSTYRÈNE 11
LES PILES ET BATTERIES 11
LES CARTOUCHES D'ENCRE 12
LES HUILES 12
LES DÉCHETS DANGEREUX ET SPÉCIFIQUES 13
LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES MÉNAGERS 14
LA BENNE TEXTILES* 15
LES PNEUMATIQUES* 15
LA BENNE MOBILIER USAGÉ ÉCO MOBILIER* 16
QUEL AVENIR POUR NOS DÉCHETS ? 17
9 GESTES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS 20
LE TERRITOIRE DU SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE 20

*Bennes non présentes dans toutes les déchèteries.

LES PRINCIPALES RÈGLES EN DÉCHÈTERIE

- Les usagers sont tenus de connaitre la nature des déchets qu'ils apportent en déchèterie.
- Un tri préalable doit être fait pour faciliter le dépôt.
- Certains déchets sont interdits (voir page 5)
- Les usagers doivent effectuer le déchargement eux-mêmes.
- Merci de respecter le site et de laisser le quai propre après le déchargement.
- Merci de vous référer au règlement intérieur de la déchèterie pour l'ensemble des conditions d'accès et consignes à respecter.
- Merci de respecter le gardien et son travail.

DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS OBJETS !

Ne jetez pas ce qui peut être réutilisé ou réparé. En effet, de nombreux objets peuvent encore resservir ! Vous préserverez ainsi l'environnement et offrirez une nouvelle vie à ces objets.

1. Réparez plutôt que jeter : des ateliers existent pour apprendre à bricoler, réparer un objet ou rénover un vieux meuble.
 Des professionnels peuvent aussi vous aider : voir annuaire des réparateurs (www.sypp.fr/guides-pratiques/)
2. Donnez aux nombreuses associations caritatives, aux ressourceries ou à un ami ; vous ferez des heureux !
3. Vendez : kermesses, vide-greniers, dépôts-ventes, sites internet, applications sont autant de moyens qui vous permettront de vous débarasser de vos objets inutiles de façon économique !
4. Louez pour un usage occasionnel
5. Partagez ou empruntez : en achetant des objets en commun ou en les partageant, vous limitez la sur-consommation ! Idéal pour les objets d'utilisation occasionnelle comme les outils de jardinage, les CD / DVD, les livres...

UN ACHETÉ = UN RENDU

Dans de nombreuses filières, il existe une taxe : l'éco participation. Elle s'applique sur les appareils électriques ou électroniques ou les éléments d'ameublement vendus en France. Elle vous permet, lors de l'achat d'un nouvel objet, de laisser votre appareil ou meuble en fin de vie auprès de votre marchand qui se chargera de collecter et recycler votre ancien appareil ou élément d'ameublement.






LES RESSOURCERIES

La ressourcerie collecte tout ce dont vous n'avez plus besoin et qui encombre vos placards (meubles, livres, vêtements...). Elle permet d'offrir une seconde vie aux objets.
Tout est récupéré, trié, vérifié, réparé, nettoyé et remis en vente. Les appareils trop usagés servent pour réparer d'autres objets. Les vieux meubles sont rénovés pour être remis à l'ordre du jour.
La ressourcerie crée des emplois, favorise la réinsertion et encourage une économie circulaire, sociale et solidaire !

<u>Les ressourceries présentes sur le territoire du SYPP :</u>

La Ressourcerie - ECATE
14 rue Marius Vincent
07700 Bourg-Saint-Andéol
07 71 04 86 15

La Ressourcerie - Axed
7 rue des Esprats
ZA du Meyrol
26200 Montélimar
09 54 29 84 06

ANCRE - Saint-Paul-Trois-Châteaux
2 rue de Clastres
26130 Saint-Paul-Trois-Châteaux
04 75 04 76 91

Le Tri porteur
15a Route de la Faïencerie
26160 Le Poët-Laval
04 75 53 71 38

La Petite Ressourcerie
Dépôts d'objets: 7 bis rue du Temple
Boutique: 61 cours Victor Hugo
84600 Valréas
04 90 37 41 27

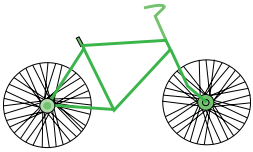
LES DÉCHETS INTERDITS EN DÉCHÈTERIE

TYPE DE DÉCHETS	OÙ LES DÉPOSER ?
 Bouteilles de gaz	CHEZ VOTRE DISTRIBUTEUR DE BOUTEILLES DE GAZ
 Extincteurs	ENTREPRISE AVEC REPRISE PAYANTE
 Amiante (plaques, tuyaux...)	COLLECTES PONCTUELLES SUR LE TERRITOIRE DU SYPP
 Médicaments	À RAPPORTER EN PHARMACIE (CYCLAMED)
 Explosifs, fumigènes	GENDARMERIE OU ARMURERIE
 Armes à feu, munitions	GENDARMERIE OU ARMURERIE
 Panneaux photovoltaïques	VOIR AVEC ECO-ORGANISME PV CYCLE WWW.PVCYCLE.FR
 Restes alimentaires	COMPOST OU ORDURES MÉNAGÈRES
 Ordures ménagères, déchets putrescibles	BAC ORDURES MÉNAGÈRES
 Terre végétale	VOIR PROFESSIONNELS
 Pneus autres que véhicules légers déjantés	VOIR PROFESSIONNELS
 Cendres	COMPOST OU JARDINAGE

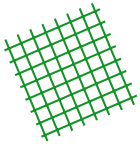
LA BENNE FER / FERRAILLE



DÉCHETS AUTORISÉS



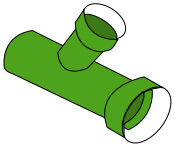
Cadres, jantes de vélo, jantes de voiture (sans pneus)



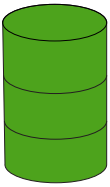
Grillage, tôles



Robinetterie, radiateur de chauffage autre qu'électrique



Tubes métalliques, chéneaux



Bidon d'acier vide



Sanitaire, baignoire inox ou fonte

DÉCHETS REFUSÉS



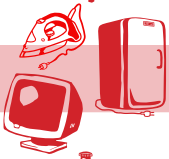
Contenant métallique souillé

DDS



Mobilier métallique

BENNE ECO-MOBILIER*



Déchets d'équipements électriques et électroniques

POINT DE COLLECTE DEEE



Bouteilles de gaz

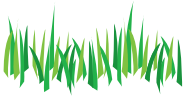
CHEZ VOTRE DISTRIBUTEUR DE BOUTEILLES DE GAZ

*Si benne présente dans la déchèterie. Sinon, à jeter dans la benne ferraille.

LA BENNE DÉCHETS VERTS



DÉCHETS AUTORISÉS



Pelouse, gazon



Copeaux, plantes



Taille de haie, buisson, feuilles



Branchages



Souches



Tronc

DÉCHETS REFUSÉS



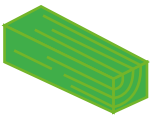
Mobilier en bois → BENNE ECO-MOBILIER*

*Si benne présente dans la déchèterie. Sinon, à jeter dans la benne bois.

LA BENNE BOIS



DÉCHETS AUTORISÉS



Bois de démollition (poutres, parquets, portes, volets, mélaminé...)



Planches, chevrons, palettes non souillées, cagettes

DÉCHETS REFUSÉS



Mobilier en bois → BENNE ECO-MOBILIER*

*Si benne présente dans la déchèterie. Sinon, à jeter dans la benne bois.

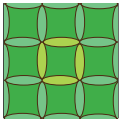
LA BENNE GRAVATS



DÉCHETS AUTORISÉS



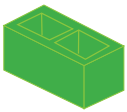
Pierre, sable, graviers



Ardoise, tuile, carrelage



Vaisselle en porcelaine, pot en terre cuite



Briques, parpaing, tôles plaques ondulées (sans amiante)



Béton, ciment (sans emballage), couches de chaussée



Faïence, évier, sanitaire (sans robinetterie)

DÉCHETS REFUSÉS



Plâtre, placoplâtre, sac de plâtre

BENNE DÉCHETS NON RECYCLABLES OU GRAVATS NON INERTES*



Béton cellulaire, ciment avec emballage

BENNE DÉCHETS NON RECYCLABLES OU GRAVATS NON INERTES*



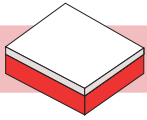
Amiante (plaques, tuyaux...)

COLLECTES PONCTUELLES SUR LE TERRITOIRE DU SYPP



Terre végétale

VOIR PROFESSIONNELS



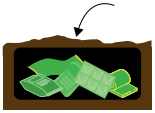
Matériaux inertes avec isolant

BENNE DÉCHETS NON RECYCLABLES OU GRAVATS NON INERTES*

*Si présence d'une benne spécifique

LA BENNE DÉCHETS NON RECYCLABLES





DÉCHETS AUTORISÉS



Gravats non inertes* (plâtre, béton cellulaire, placoplâtre...)



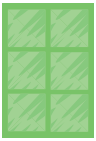
Laine de verre ou roche / isolants



Sanitaire acrylique / PVC / tuyaux PVC



Moquette / Tapis / Linoleum



Vitre / miroir / portes fenêtres, fenêtres avec vitrage



Déchets non recyclables: poussettes, sièges auto, bâches, bibelots, jeux d'extérieur...

*Sauf si présence d'une benne spécifique gravats non inertes

DÉCHETS REFUSÉS



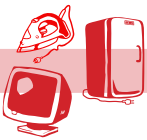
Ordures ménagères → CONTENEUR ORDURES MÉNAGÈRES



Amiante (plaques, tuyaux...) → COLLECTES PONCTUELLES SUR LE TERRITOIRE DU SYPP



Pneumatiques → BENNE PNEUS** (SANS JANTES)



Déchets d'équipements électriques et électroniques → POINT DE COLLECTE DEEE



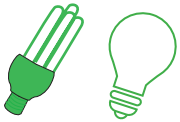
Emballage vide souillé → POINT DE COLLECTE DÉCHETS DANGEREUX SPÉCIFIQUES

**Si déchet accepté dans la déchèterie. Sinon, se renseigner auprès du gardien.

LES AMPOULES ET NÉONS

DÉCHETS AUTORISÉS

BAC AMPOULES



Ampoules fluocompactes, ampoules LED

BAC NÉONS



Tubes fluorescents, tubes fluorescents UV

DÉCHETS REFUSÉS



Ampoule à incandescence, hallogènes → BENNE DÉCHETS NON RECYCLABLES OU ORDURES MÉNAGÈRES



Emballage carton néon → CONTENEUR DE TRI EMBALLAGES

LA BENNE CARTONS

DÉCHETS AUTORISÉS





Tous types de cartons (pliés)

DÉCHETS REFUSÉS



Polystyrène → SAC POLYSTYRÈNE

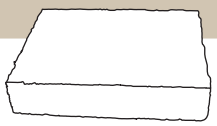


Journaux, magazines, papiers → CONTENEUR TRI PAPIER



Objets en plastique → BENNE DÉCHETS NON RECYCLABLES

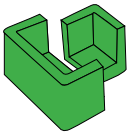
LE POLYSTYRÈNE



DÉCHETS AUTORISÉS

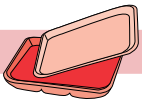


Plaques blanches
isolantes en polystyrène

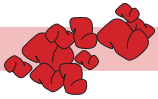


Emballages polystyrène,
coins...

DÉCHETS REFUSÉS



Barquette alimentaire → CONTENEUR DE TRI EMBALLAGES*



Confettis en polystyrène → CONTENEUR DE TRI EMBALLAGES*

*ou ordures ménagères selon consignes de tri en vigueur.

LES PILES ET BATTERIES



DÉCHETS AUTORISÉS

BAC PILES



Piles,
Piles rechargeables
Accumulateurs

BAC BATTERIES



Batteries

DÉCHETS REFUSÉS



Ampoules → BAC À AMPOULES

LES CARTOUCHES D'ENCRE



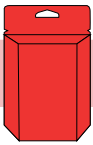
DÉCHETS AUTORISÉS





Cartouches d'encre et toners
À PLACER DANS LES DEEE OU BAC DE COLLECTE SPÉCIFIQUE

DÉCHETS REFUSÉS



Emballage cartouche d'encre

CONTENEUR DE TRI
EMBALLAGES

LES HUILES



DÉCHETS AUTORISÉS

BAC HUILES DE VIDANGE



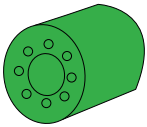
Huiles moteur usagées

BAC HUILES ALIMENTAIRES



Huiles alimentaires,
huiles alimentaires usagées

BAC FILTRES À HUILES



Filtres à huile automobiles,
motos

DÉCHETS REFUSÉS



Bouteille d'huile alimentaire vide

CONTENEUR DE TRI
EMBALLAGES OU VERRE

LES DÉCHETS DANGEREUX ET SPÉCIFIQUES

DÉCHETS AUTORISÉS



Bricolage et décoration :
peinture, vernis, enduit, mastic, anti-rouille, colle, white spirit, décapant, paraffine...



Jardinage :
engrais, anti-mousse, désherbant...



Entretien véhicule :
dégivrant, liquide de refroidissement, anti-gel, liquide freins...



Chauffage, cheminée et barbecue :
allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, combustibles liquides...



Entretien piscine:
chlore, oxygène actif...



Produits spécifiques de la maison :
acide, déboucheur, ammoniaque, insecticide, répulsif, eau oxygénée, imperméabilisant...



Emballage vide souillé

DÉCHETS REFUSÉS



Aérosols cosmétiques
parfumerie (déodorant, laque...)

CONTENEUR DE TRI
EMBALLAGES





Déchets explosifs,
Fusées de détresse

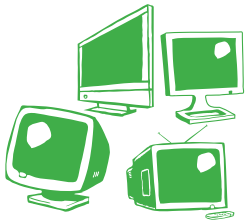
GENDARMERIE OU
ARMURERIE

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES MÉNAGERS

DÉCHETS AUTORISÉS



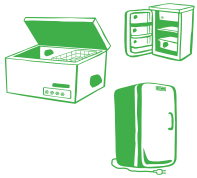
Petits appareils électriques



Écrans

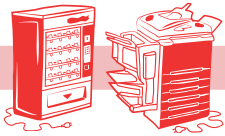


Gros électroménagers (hors froid)



Gros électroménagers froid

DÉCHETS REFUSÉS



Déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels

VOIR AVEC LE SERVICE E-DECHET HTTPS://E-DECHET.COM/ OU RESSOURCERIES



Mobilier bois ou fer

BENNE ECO-MOBILIER*



Objets en plastique

BENNE DÉCHETS NON RECYCLABLES



Piles et batteries

BAC PILES ET BATTERIES

*Si benne présente dans la déchèterie. Sinon, à déposer dans la benne bois et/ou feraille

LA BENNE TEXTILES*



DÉCHETS AUTORISÉS



Vêtements



Chaussures



Linge de maison



Maroquinerie

DÉCHETS REFUSÉS



Tapis, moquette

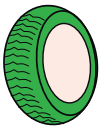
BENNE DÉCHETS NON RECYCLABLES

*Si benne présente dans la déchèterie. Sinon, se renseigner auprès du gardien.

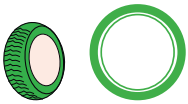
LES PNEUMATIQUES*



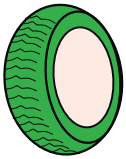
DÉCHETS AUTORISÉS



Pneus voiture, 4x4 sans jantes



Pneus moto, scooter, quad, vélo sans jantes



Pneus camionnette sans jantes

DÉCHETS REFUSÉS



Pneus souillés, avec jantes

VOIR PROFESSIONNELS



Pneus agricoles et poids lourds

VOIR PROFESSIONNELS

*Si benne présente dans la déchèterie. Sinon, se renseigner auprès du gardien.

LA BENNE MOBILIER USAGÉ ÉCO MOBILIER*



DÉCHETS AUTORISÉS

Tous les meubles permettant d'aménager l'espace et répondant aux fonctions suivantes :



S'asseoir



Poser



Ranger



Se coucher

DÉCHETS REFUSÉS



Tapis, décoration, jeux d'extérieur → BENNE DÉCHETS NON RECYCLABLES



Poussettes, sièges auto → BENNE DÉCHETS NON RECYCLABLES



Cadres de portes, fenêtres

- PVC → BENNE DÉCHETS NON RECYCLABLES
- BOIS → BOIS



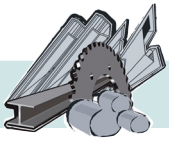
Sanitaires

- PLASTIQUE → BENNE DÉCHETS NON RECYCLABLES
- CÉRAMIQUE → GRAVATS



Déchets de bois non mobilier → BENNE BOIS

*Si benne présente dans la déchèterie. Sinon, à déposer dans la benne ferraille ou bois.



La ferraille

La ferraille est refondue en aciérie pour former des lingots qui seront réutilisés dans la fabrication d'objets en fer.



Les autres métaux

Les métaux non ferreux sont séparés par type de métal et refondus en lingots. Ils serviront pour la fabrication de nouveaux alliages.



Les déchets verts

Les végétaux sont envoyés sur une plateforme de compostage. Ils sont broyés, aérés, mélangés et arrosés pour fabriquer du compost autorisé en agriculture biologique.



Le bois

Le bois est broyé en fines particules qui seront utilisées pour la fabrication de panneaux de bois aggloméré.



Les gravats

Pour être valorisés au maximum, les gravats inertes sont recyclés en remblais routiers servant à la composition de nos chaussées.

récylum



Les ampoules et les néons

L'organisme Récylum collecte les ampoules. Celles-ci sont broyées pour séparer leurs différents composants (plastique, métal, verre) et les recycler un à un. Le mercure, toxique, est neutralisé.



Le carton

Le carton sert à la fabrication de nouveaux cartons.



Le polystyrène

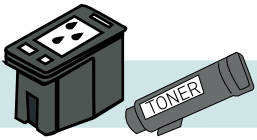
Le polystyrène est broyé et compacté. C'est une matière recyclée à 100%. Il est réutilisé pour de l'empactage, comme polystyrène extrudé pour le bâtiment ou dans l'industrie plastique.

Corepile



Les piles et accumulateurs

L'organisme Corepile récupère les piles et accumulateurs qui sont triés par nature. Ils sont ensuite broyés pour récupérer, l'acier d'un côté (revendu à un ferrailleur) et la masse noire de l'autre, composée de zinc et de manganèse. Une fois séparés, le zinc sera recyclé en tuyaux ou matériaux de voitures et le manganèse servira à la fabrication de fonte.



Les cartouches d'encre et toners

Les cartouches d'encre et toners sont triés puis rechargés en encre.



Les huiles

Les huiles moteur sont soit raffinées pour obtenir une nouvelle huile, soit dépolluées et utilisées en cimenterie pour produire de l'énergie.
Les huiles végétales serviront à la fabrication de biocarburants ou biocombustibles.

DDS / Eco DDS



Les Déchets Dangereux et Spécifiques

Les DDS sont triés par typologie de déchets et font l'objet d'une valorisation énergétique (utilisés pour produire de l'électricité ou comme combustible). Sinon, ils sont éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement ou recyclés.

EcoLogic



Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Les DEEE sont soit rénovés, soit débarassés de leurs composants susceptibles de porter atteinte à l'environnement, avant d'être recyclés ou valorisés, sous forme d'énergie.



Les textiles, chaussures, maroquineries

Les vêtements sont recyclés en isolants thermiques ou revalorisés et commercialisés.

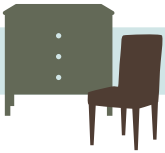
ALIAPUR



Les pneumatiques

Les pneus sont triés puis transformés en granulés de caoutchouc utilisés pour les aires de jeux, pistes d'athlétisme...

écomobilier



Le mobilier

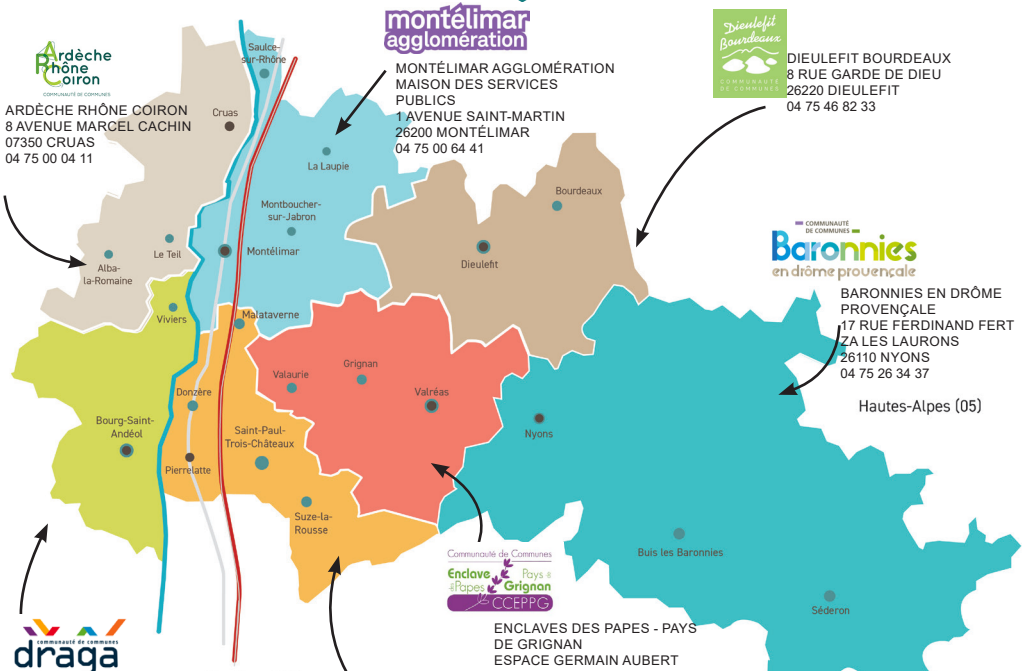
L'éco organisme Eco Mobilier trie par matière les meubles déposés dans la benne : bois, ferraille, mousse, plastique :

- Le fer est fondu puis recyclé.
- Les meubles rembourrés sont démantelés par matière pour être recyclés ou broyés pour fabriquer du combustible (valorisation énergétique).
- Le bois est broyé pour former des panneaux de particules.
- Les plastiques sont triés par type de plastiques et transformés en billes réutilisées dans la fabrication de nouveaux objets.
- Les matelas sont démantelés et recyclés en panneaux isolants ou tatamis.

9 GESTES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS

1. Acheter en vrac.
2. Utiliser des sacs réutilisables.
3. Poser un «stop pub» sur sa boite aux lettres.
4. Réduire les impressions.
5. Privilégier l'eau du robinet.
6. Utiliser des piles rechargeables.
7. Cuisiner les restes.
8. Abandonner les produits à usage unique.
9. Composter les déchets organiques.

LE TERRITOIRE DU SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE



montélimar agglomération
MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION
MAISON DES SERVICES PUBLICS
1 AVENUE SAINT-MARTIN
26200 MONTÉLIMAR
04 75 00 64 41

ARDÈCHE RHÔNE COIRON
8 AVENUE MARCEL CACHIN
07350 CRUAS
04 75 00 04 11

DIEULEFIT BOURDEAUX
8 RUE GARDE DE DIEU
26220 DIEULEFIT
04 75 46 82 33

BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE
17 RUE FERDINAND FERT
ZA LES LAURONS
26110 NYONS
04 75 26 34 37

Hautes-Alpes (05)

ENCLAVES DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN
ESPACE GERMAIN AUBERT
17A RUE DE TOURVILLE
84600 VALRÉAS
04 90 35 01 52

DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE
LA MARJOLAINE - PLACE GEORGES COURTIAL
07700 BOURG SAINT ANDÉOL
04 75 54 57 05

DRÔME SUD PROVENCE
3 RUE JEAN CHARCOT
26700 PIERRELATTE
04 75 96 63 02

SYPP